

Introduction

Perspectives comparées sur les politiques de lutte contre la radicalisation

Juliette Galonnier, Stéphane Lacroix et Nadia Marzouki

LES attentats contre *Charlie Hebdo*, l'Hyper Casher et ceux perpétrés le 13 novembre 2015 ont placé la question de la radicalisation et celle des moyens d'y remédier au centre du débat public en France depuis le milieu des années 2010. Avec la résurgence du djihadisme à l'échelle globale, incarnée notamment par la montée en puissance de l'organisation État islamique en Syrie et en Irak, les pouvoirs publics, dans des pays et des contextes très différents, ont durant ces mêmes années concentré leurs efforts pour lutter contre une radicalisation avant tout perçue comme islamique. On peut citer, pêle-mêle, l'intensification de la contre-offensive de l'État nigérian contre Boko Haram en 2015, la campagne électorale de Donald Trump en 2015 — marquée par des annonces répétées au sujet d'un hypothétique *Muslim Ban* destiné à suspendre l'immigration issue de « régions sujettes au terrorisme » —, les campagnes de communication des Émirats arabes unis autour de la promotion de « l'islam modéré » comme remède à l'extrémisme ou encore l'intensification depuis 2015 par l'État chinois de sa campagne de répression à l'encontre de la minorité musulmane ouïghoure, collectivement accusée d'extrémisme. Cette problématique n'est bien sûr pas nouvelle. Des phénomènes que l'on désignait auparavant par des expressions telles que « guerre contre le terrorisme » ou « contre-terrorisme » occupent les experts, les acteurs publics et les décideurs partout dans le monde au moins depuis les attentats du 11 septembre 2001. La question des idéologies radicales et de l'extrémisme violent, notamment de la part de groupes nationalistes, d'extrême droite ou d'extrême gauche (FARC, IRA, ETA, Fraction armée rouge, néonazis, etc.), est, quant à elle, bien plus ancienne encore

et a donné lieu à la mise en place de politiques répressives ou de programmes dits « DDR » (désengagement, démobilisation, réintégration) dans de nombreux contextes nationaux. Mais le caractère globalisé de la question de la lutte contre la radicalisation, sa focalisation quasi exclusive sur l’islam et les musulmans, et le curieux tempo de crise pérenne qu’elle a imprimé aux débats publics invitent à réinterroger ce phénomène. Car si le régime discursif de la lutte contre la radicalisation apparaît désormais comme un fait incontournable des débats politiques contemporains, cette naturalisation n’a en soi rien d’évident ni de nécessaire. Comment expliquer que le cadrage¹ du problème public de la violence politique en termes de « lutte contre la radicalisation » se soit normalisé et globalisé ainsi, au point que l’on retrouve les mêmes modalités de justification ou de plaidoyer dans des pays aussi différents que l’Arabie Saoudite, la Chine et le Danemark ?

L’un des objectifs de cet *opus* de la collection « L’Enjeu mondial » est de faire un pas de côté par rapport à cette approche naturalisante de la lutte contre la radicalisation. Notre postulat de départ est que cette lutte ne désigne pas un ensemble de politiques homogènes, visant à répondre à un phénomène — la radicalisation — qui serait lui-même analysé de façon consensuelle. Nous voulons au contraire mettre l’accent sur le caractère contingent, discontinu et souvent *ad hoc* de ces politiques. Nous nous intéresserons ici à la genèse et à la mise en place de programmes présentés comme relevant de la lutte contre la radicalisation, ainsi qu’à leurs effets, tant en termes de sécurité que de libertés publiques et individuelles. Sans chercher à dresser un panorama encyclopédique, cet ouvrage veut mettre en valeur, à partir d’enquêtes empiriques, les divergences, ressemblances et circulations entre une diversité de stratégies nationales. Cette approche croisée et généalogique permet de garder la distance nécessaire à une analyse de sciences sociales pour aborder un objet étroitement lié aux demandes d’expertise et d’action publique, aux ambitions d’instrumentalisation politique et aux inquiétudes de sociétés profondément marquées par la violence des attentats des dernières décennies² et par les procès en cours visant à « juger le terrorisme³ ».

- 1 Érik Neveu, « Cadrer. Donner forme aux problèmes publics », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 95-124.
- 2 G r me Truc, *Sid rations. Une sociologie des attentats*, Paris, PUF, 2016.
- 3 Sharon Weill, « Juger le terrorisme. Une ethnographie   la Cour d’assises sp cialement compos e de Paris », *Cultures & conflits*, 123-124, 2021, p. 105-121.

Un champ sémantique confus

Adopter une perspective critique sur la question de la lutte contre la radicalisation, c'est d'abord faire apparaître, comme nous enjoint de le faire Mariem Guellouz dans ce volume, l'instabilité sémantique et conceptuelle qui caractérise la désignation aussi bien de ce qui doit être combattu que des politiques à mettre en place⁴. Le terme de « radicalisation », dont l'usage a explosé depuis le milieu des années 2010 dans les discours médiatique et scientifique, fait l'objet de conflits d'interprétations virulents⁵. Non seulement les experts, chercheurs et décideurs sont en désaccord sur les formes de comportement qui peuvent être considérées comme modérées ou radicales ou encore sur la nature du lien entre religiosité et radicalité politique, mais les termes concurrents utilisés pour qualifier des indicateurs ou des expressions de radicalisation abondent. On parle ainsi de prosélytisme abusif, d'extrémisme, de fondamentalisme pour désigner des formes d'excès ou encore de dissimulation, de dérives de type sectaire, de signaux faibles pour identifier des formes obliques ou cachées d'engagement dangereux.

En miroir de ce champ lexical confus, la désignation des stratégies de lutte contre la radicalisation divise elle aussi analystes et praticiens. Aux États-Unis et au Royaume Uni, où l'on parle d'« extrémisme violent » plutôt que de radicalisation, une grande partie de ces débats s'est structurée autour de stratégies de contre-radicalisation (*Countering Violent Extremism*, CVE), d'une part, et de prévention de la radicalisation (*Preventing Violent Extremism*, PVE)⁶, d'autre part : les premières ciblent des groupes et se fondent sur des actions de démantèlement de réseaux, de contre-propagande, de surveillance ou d'assèchement de flux financiers ; les secondes tentent d'anticiper et de mesurer le risque que représente l'engagement d'individus dans l'action violente. Ces deux approches mobilisent des types d'acteurs différents. La contre-radicalisation est avant tout l'affaire des spécialistes traditionnels de sécurité au sein des gouvernements (ministère de l'Intérieur, organisations interministérielles chargées de la sécurité, armée, services de renseignement). Elle

4 Arun Kundnani, « Radicalisation: The Journey of a Concept », *Race and Class*, 54 (2), 2012, p. 3-25.

5 Roland Marchal et Zekeria Ould Ahmed Salem, « La "radicalisation" aide-t-elle à mieux penser ? », *Politique africaine*, 149, 2018, p. 5-20.

6 United Nations Office for Drugs and Crime (UNODC), « Preventing and Countering Violent Extremism », 2018 (www.unodc.org/e4j/en/terrorism/module-2/key-issues/preventing-and-countering-violent-extremism.html).

concerne des individus qui sont *déjà* engagés dans des formes d'action violente ou dans la planification d'actes violents. La prévention de la radicalisation, beaucoup plus englobante, inclut, elle, des juges et des experts judiciaires, des médecins (surtout psychiatres et psychologues), des enseignants et des acteurs de la société civile (éducateurs ou responsables d'association), et se donne pour but d'intervenir auprès des individus *avant* qu'ils ne s'engagent dans la violence. Les débats se sont également organisés autour de la dualité entre déradicalisation et désengagement⁷, tous deux s'adressant à des individus déjà considérés comme radicalisés. La déradicalisation tente de parvenir à une démobilisation totale des individus concernés, qui ne se limite pas à une rupture avec les cellules ou les réseaux incriminés mais vise une transformation idéologique et cognitive interne. Ce qui est recherché, c'est une forme de conversion authentique non seulement à la non-violence mais aussi à une religiosité compatible avec le sécularisme. Le désengagement ambitionne plus modestement l'abandon du recours à l'action violente, la défection de l'individu, sans nécessairement chercher à ce que celle-ci s'accompagne d'un revirement idéologique. S'il existe bien sûr d'autres termes et zones de tension, émanant notamment d'autres terrains que le terrain euro-américain, on peut considérer qu'une grande partie des désaccords, malentendus et transformations observables dans le champ complexe de la lutte contre la radicalisation s'est cristallisée autour de ces deux binômes : contre-radicalisation/prévention de la radicalisation, d'une part, et déradicalisation/désengagement, d'autre part.

Nous avons, dans cet ouvrage, opté pour la formule de « lutte contre la radicalisation » non pour trancher les débats sémantiques en cours, mais parce que l'expression englobe prévention de la radicalisation, déradicalisation et contre-radicalisation, le propos n'étant pas ici de dire ce que doit être cette lutte mais d'étudier concrètement ce que les acteurs en font. Il s'agit d'un choix par défaut, qui permet de faire écho aux usages discursifs les moins conflictuels aujourd'hui, tout du moins en France, où cette formulation semble l'avoir emporté sur d'autres plus anciennes. On verra néanmoins que, sur certains terrains, comme en Chine ou au Moyen-Orient, contre-terrorisme, lutte contre l'extrémisme violent et déradicalisation peuvent parfois se confondre dans l'esprit des pouvoirs publics.

7 Isabelle Sommier, « Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture », *Lien social et politiques*, 68, 2012, p. 15-35.

Les « cercles hybrides » de la lutte contre la radicalisation

Cet ouvrage souhaite surtout mettre en valeur le caractère dynamique et fluctuant des pratiques que l'on veut saisir par ces vocables. En Europe, ce sont les Pays-Bas qui, avec la parution en 2002 d'un rapport du Service général de renseignement et de sécurité (l'AIVD), ont joué un rôle pionnier dans la définition de la lutte contre la radicalisation telle que nous la connaissons aujourd'hui⁸. Toutefois, les programmes et discours que l'on classe sous cette étiquette ne sont pas nés *ex nihilo* au début des années 2000. Ils s'enracinent dans des traditions nationales spécifiques d'appréciation et de gestion de la violence extrême. Les mouvements d'extrême gauche dans les années 1970 en Europe, les organisations séparatistes de type Black Panthers ou les groupes suprématistes blancs comme le Ku Klux Klan aux États-Unis⁹ constituent pour les États concernés autant de moments de confrontation avec des formes d'engagement violent marquées par différentes obédiences idéologiques. Mais, précisément, dans quelle mesure ces expériences historiques ont-elles véritablement contribué à façonner les discussions sur la radicalisation dite « islamique » ? Ce qui est intrigant, c'est que le champ de la lutte contre la radicalisation se révèle si fécond pour l'expertise et l'action publique, alors même qu'il n'existe qu'un très faible consensus sur la manière de définir ladite radicalisation. Une cohorte d'experts nationaux et internationaux est apparue ces deux dernières décennies. Des programmes de financements massifs ont été votés par les différentes législatures nationales, au point de faire dire à certains « qu'il y aura bientôt plus de gens qui vivent de la radicalisation que de radicaux¹⁰ ». À défaut de définitions ou d'arguments précis, des modes de raisonnement se sont normalisés, par exemple ceux qui établissent un lien de cause à effet entre des espaces (mosquée, prison) ou des degrés de religiosité et l'engagement violent. La lutte contre la radicalisation se développe dans les sphères nationales, mais aussi à l'échelle internationale (réunions et collaborations interétatiques, programmes d'échanges d'informations, etc.) et surtout transnationale, avec la mise en place

8 Nadia Fadil, Martijn de Koning et Francesco Ragazzi (eds), *Radicalization in Belgium and The Netherlands: Critical Perspectives on Violence and Security*, New York, Bloomsbury Publishing, 2021.

9 David Cunningham, « Understanding State Responses to Left-versus Right-wing Threats: The FBI's Repression of the New Left and the Ku Klux Klan », *Social Science History*, 27 (3), 2003, p. 327-370.

10 Un officier de renseignement, cité dans Laurent Bonelli et Fabien Carrié, « En finir avec quelques idées reçues sur la radicalisation », *Le Monde diplomatique*, septembre 2018, p. 12-13.

de programmes européens ou onusiens entièrement dédiés à la question¹¹ et la circulation de « modèles », tel le programme danois « Aarhus » que présente Ayida Aersheng dans cet ouvrage. Elle ne forme pas un champ clairement constitué mais une série de « cercles hybrides », pour reprendre l'expression de Claire de Galembert dans sa contribution, où se croisent responsables gouvernementaux, universitaires, experts de *think tank*, éducateurs, défenseurs des droits humains, etc. L'improvisation tactique, le réajustement constant des vocabulaires employés et le tâtonnement concernant les procédures d'évaluation du risque de passage à l'acte ou de récidive sont de mise. Les travaux récents qui ont pu évaluer en détail certains programmes mettent également au jour des conflits persistants entre les métiers impliqués dans la lutte contre la radicalisation, qui possèdent souvent des cultures professionnelles très différentes (enseignement, travail social, etc.)¹². Par ailleurs, alors qu'au Moyen-Orient, les clercs musulmans ont été de longue date mobilisés par les régimes dans la lutte contre le djihadisme, ce n'est que récemment que la dimension proprement religieuse de la radicalisation s'est vu accorder une centralité croissante dans les pays occidentaux, justifiant la mise en place de réponses adaptées. Les médiateurs du fait religieux occupent ainsi en France une place de plus en plus prégnante dans les dispositifs mis en œuvre, comme l'illustre l'entretien que nous avons mené avec Farid Grine.

Ce caractère hybride et mouvant des cercles de discussion et de production des mesures de lutte contre la radicalisation complique considérablement la tâche des chercheurs en sciences sociales. Si leur travail consiste à analyser ces processus de façon critique et distanciée¹³, ils ne peuvent prétendre se situer dans une position hors champ et échapper entièrement aux injonctions multiples et contradictoires qui leur sont faites par la société et les décideurs politiques d'éclairer le problème de la radicalisation, voire de contribuer à le résoudre. Les sciences sociales identifient une série de variables pertinentes, telles que la religiosité, l'environnement, la famille, les trajectoires migratoires ou les conditions sociales, et s'efforcent d'établir entre elles des corrélations. Celles-ci sont toujours conditionnées à des facteurs spécifiques et valables pour un champ d'enquête restreint. S'il n'y a, au sein des

11 Arun Kundnani et Ben Hayes, *The Globalization of Countering Violent Extremism Policies*, Amsterdam, Transnational Institute, 2018.

12 Alex Alber, Joël Cabalion et Valérie Cohen, *Un impossible travail de déradicalisation*, Toulouse, Érès, 2020.

13 Thierry Balzacq, *Théories de la sécurité. Les approches critiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.

sciences sociales, pas plus de consensus autour de la question de la lutte contre la radicalisation qu'ailleurs, se dégage une tendance générale à reconnaître le caractère discontinu et fragmentaire des enquêtes sur ce sujet¹⁴. Sociologues, politistes, juristes mettent en avant l'importance qu'il y a à reconstituer minutieusement des récits de vie, des trajectoires plutôt qu'à postuler des rapprochements systématiques¹⁵. Or la logique de la décision et de la controverse publique est tout autre. Ce qui est attendu, c'est la définition de liens de causalité simples, qui rendent possibles la prise de décision et, souvent, la désignation de boucs émissaires. L'intérêt d'une synthèse sur la lutte contre la radicalisation est de faire apparaître comment ce phénomène a réactivé d'anciennes tensions entre les sphères de la recherche scientifique, de l'expertise et de l'action politique, tout en en créant de nouvelles. L'accusation de non-scientificité faite à l'encontre des travaux jugés trop critiques de certaines politiques se double désormais d'une accusation, inédite, de complicité passive avec les personnes engagées dans la violence extrême¹⁶. Cette situation implique pour les sciences sociales qui se saisissent de ces questions une réflexivité permanente sur les catégories qu'elles emploient (« radicalisation », « déradicalisation », etc.), qui sont souvent produites en dehors du champ académique par des institutions disposant d'un fort pouvoir de labellisation.

Pour une analyse comparée et critique des politiques de lutte contre la radicalisation

Par le retour critique qu'il propose sur les significations et les formes multiples de la lutte contre la radicalisation, ce volume n'a pas pour simple ambition de fournir un éclairage théorique et méthodologique. Son orientation est également pratique, puisqu'il révèle les conséquences concrètes, souvent problématiques, de ces politiques sur les libertés individuelles et publiques. L'ensemble des contributions le

14 Peter Neumann et Scott Kleinmann, « How Rigorous Is Radicalization Research ? », *Democracy and Security*, 9 (4), 2013, p. 360-382.

15 Laurent Bonelli et Fabien Carrié, *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris, Seuil, 2018.

16 Bernard Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016.

démontreront, la globalisation d'une approche qui met l'accent sur l'anticipation du risque de dérive vers la violence plutôt que sur la riposte aux attaques subies contribue à normaliser la logique de soupçon, cause de phénomènes d'exclusion, d'autocensure et de discipline dans l'espace public. On a pu débattre à l'envi, en France, de la question de savoir si le port de vêtements trop amples, le choix d'un menu végétarien, le fait d'aborder certains sujets géopolitiques ou la préférence pour des piscines non mixtes pouvait être un signe discret de radicalisation. Une grande confusion s'est installée dans les débats publics entre religiosité illibérale et radicalisation, comme le rappelle le focus de Mohamed-Ali Adraoui qui revient sur la complexité des liens entre salafisme et djihadisme. Les analyses présentées ici font également apparaître un glissement préoccupant entre politiques de lutte contre la radicalisation et racialisation de certaines catégories de la population, comme le soulignent Tom Pettinger et Sahar Aziz. Autrement dit, de l'analyse comparée des stratégies dans différents contextes émerge, comme un fil conducteur, la question pratique de leurs dérives liberticides. C'est d'autant plus évident lorsque l'on s'intéresse à des régimes autoritaires où le thème de la lutte contre la radicalisation est volontiers instrumentalisé pour tenter de rendre acceptables au regard des normes internationales des politiques répressives visant des mouvements ou des groupes perçus comme politiquement menaçants, ainsi que le démontrent Jérôme Doyon dans son chapitre sur le Xinjiang et Erik Skare et Stéphane Lacroix dans le leur sur le Moyen-Orient.

Outre la protection des personnes ou groupes injustement soupçonnés, accusés, voire condamnés, deux autres défis se posent aux défenseurs des droits et libertés civiles. Tout d'abord, face au caractère désormais hégémonique du récit de la lutte contre la radicalisation, un retour à une sorte de *statu quo ante* en matière d'appréciation de la dangerosité ou du risque de certains comportements est peu envisageable. Alors même que la menace que représentent les groupes djihadistes tels que l'organisation État islamique recule depuis 2017 et que celle posée par les groupes d'extrême droite augmente considérablement, la focalisation sur l'islam des normes d'évaluation de la radicalisation perdure, voire s'exacerbe. Comment rendre à nouveau audible, dans un tel contexte, la primauté des libertés individuelles et publiques ? Ensuite, la question de la sortie définitive de la radicalité reste un point aveugle. Les critères permettant de statuer une fois pour toutes sur le désengagement des individus radicalisés sont loin de faire consensus. Ceux qui participent aux programmes de réhabilitation ou de réinsertion sont définis de manières diverses — on les appelle clients, étudiants, ex-radicaux, bénéficiaires ou

patients — et semblent perpétuellement jugés susceptibles de récurrence. Cette variété de statuts et de perceptions suggère que la déradicalisation est moins une étape qui comporterait un début et une fin qu'une condition plus ou moins pérenne. En ce sens, il n'y a pas de « déradicalisés », mais un processus, possiblement extensible à l'infini, de lutte contre la radicalisation.

En raison de l'ampleur du phénomène, une présentation exhaustive de la lutte contre la radicalisation est impossible. Nous avons opté pour une approche comparative et synoptique, qui présente des cas à la fois singuliers — en termes d'histoire, de politiques et de législations — et représentatifs de certaines tendances ou défis plus globaux. Les contributions réunies dans ce volume restituent des enquêtes qualitatives qui se sont appuyées sur des entretiens, des observations de terrain, des analyses de discours, la consultation d'archives ou de comptes rendus de procès. Rappelons que le fait que l'ouvrage se concentre sur la radicalisation dite « islamique » ne doit pas occulter l'existence d'autres processus de passage à la violence, qu'ils proviennent, dans nos sociétés, de l'extrême droite ou qu'ils s'inscrivent, par exemple en Afrique ou dans les Balkans, dans le cadre de conflits ethniques. Nous l'avons dit, il ne s'agit pas tant pour nous d'étudier la radicalisation en tant que telle que les politiques publiques mises en œuvre dans le but affiché de la prévenir ou de la contrer. Or, à quelques exceptions près, comme en Scandinavie, ces politiques concernent aujourd'hui pour l'essentiel, pour des raisons que cet ouvrage contribue d'ailleurs à élucider, l'extrémisme islamique.

L'ouvrage qui s'organise en sept chapitres, complétés de onze focus qui apportent des éclairages complémentaires, mêle entrées thématiques et géographiques. Les études de cas rassemblées interrogent chacune à leur manière une des facettes clés des politiques de lutte contre la radicalisation. Le chapitre 1, rédigé par Didier Bigo et Emmanuel-Pierre Guittet, traite de leur genèse et de leur développement en retraçant les circulations d'une terminologie et de pratiques spécifiques, tout en pointant les apories d'une logique de gestion du risque qui entraîne une suspicion généralisée. Le chapitre 2, sous la plume de Claire de Galembert, porte sur les prisons françaises, dans leur double dimension d'incubateur supposé de la radicalisation et de lieu privilégié de la lutte contre celle-ci. Au-delà des discours homogénéisants, l'auteure montre que la gestion carcérale de l'extrémisme violent « s'invente en marchant », comme en témoigne par exemple la prise en compte récente du genre, étudiée par Géraldine Casutt dans son focus. Dans le chapitre 3, Tom Pettinger pose un regard critique sur les politiques mises en œuvre en Europe, notamment en Norvège, dans les Balkans et au Royaume-Uni, pointant dans chaque cas les angles

morts, les attermolements et les effets stigmatisants de ces stratégies. Il révèle aussi à quel point l'évaluation de l'efficacité réelle des programmes, au-delà de leur caractère incantatoire, reste difficile – un enjeu également souligné par Rémy Madinier dans le cas indonésien. Le chapitre 4, co-signé par Erik Skare et Stéphane Lacroix, dresse une chronologie des approches de déradicalisation adoptées par les pays du Moyen-Orient depuis les années 1990. Leur étude donne à comprendre la genèse des stratégies centrées sur la contre-propagande idéologico-religieuse – que l'on retrouve également dans les cas pakistanais et tchéchène étudiés par Alix Philippon et Aude Merlin, à l'inverse du cas des rebelles syriens analysés par Thomas Pierret pour lesquels l'« autodéradicalisation » est plus étroitement liée à un processus politique. On ne saurait cependant négliger la dimension répressive des politiques mises en œuvre par les régimes arabes, qui reste une constante. Répression est aussi le maître-mot du chapitre 5 consacré à la Chine, dans lequel Jérôme Doyon montre comment les autorités chinoises ont mobilisé le registre discursif de la lutte contre la radicalisation pour tenter de rendre acceptable une politique d'assimilation forcée de la minorité ethnique ouïghoure. Dans le contexte nigérian où la lutte contre Boko Haram constitue pour Vincent Foucher, auteur du chapitre 6, un exemple emblématique du tâtonnement qui caractérise les politiques de lutte contre la radicalisation, ce même registre fournit aux acteurs étatiques un moyen commode de gérer un ensemble de problèmes (surpopulation carcérale, anciens combattants, etc.), tout en recevant l'appui et la bénédiction de partenaires internationaux. En contrepoint, Roland Marchal montre comment l'intérêt des donateurs pour la déradicalisation a pu détourner l'attention d'autres problèmes politiques majeurs en Somalie. Le chapitre 7 de Sahar Aziz met enfin en évidence la pérennisation et l'autonomisation du champ de la lutte contre la radicalisation aux États-Unis, au-delà des divergences idéologiques des administrations successives. S'ils ont pu changer de nom au fil des mandats présidentiels, les différents programmes américains se sont tous concentrés sur la minorité musulmane, avec des effets répressifs durables – effets que documente également Flora Hergon dans son analyse des mesures de l'état d'urgence mises en place en France. En conclusion, Olivier Roy revient sur ce qui lui semble être l'angle mort des analyses sur la radicalisation et donc des politiques qui lui sont consacrées : la dimension proprement politique de l'engagement djihadiste, presque systématiquement niée, puisque les solutions proposées sont avant tout psychologisantes ou idéologico-religieuses.

L'apport d'une telle approche comparée est de souligner l'importance des processus de circulation d'arguments, de données, de savoir-faire, d'experts et de

financements, en insistant en outre sur les mécanismes de validation mutuelle et réciproque entre États, par exemple lorsque la Chine se réclame des États-Unis ou de l'Europe pour justifier sa politique répressive ou lorsque les États autoritaires du Moyen-Orient exercent leur *soft power* à destination des pays occidentaux en prétendant développer les « meilleurs » programmes de déradicalisation, eux-mêmes largement nourris par l'expertise occidentale. Il s'agit en somme de montrer, au-delà des particularités géopolitiques et culturelles locales, que le champ de la lutte contre la radicalisation se constitue comme un phénomène globalisé et hybride, qui doit être abordé comme tel pour en comprendre la logique propre et les effets sociaux et politiques.

POUR ALLER PLUS LOIN

ALBER Alex, CABALION Joël et COHEN Valérie, *Un impossible travail de déradicalisation*, Toulouse, Érès, 2020.

BAKER-BEALL Christopher, HEATH-KELLY Charlotte et JARVIS Lee (eds), *Counter-Radicalisation: Critical Perspectives*, Londres, Routledge, 2015.

BALZACQ Thierry, *Théories de la sécurité. Les approches critiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.

BONELLI Laurent et CARRIÉ Fabien, « En finir avec quelques idées reçues sur la radicalisation », *Le Monde diplomatique*, septembre 2018, p. 12-13.

BONELLI Laurent et CARRIÉ Fabien, *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Paris, Seuil, 2018.

CRETTEZ Xavier, « Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent », *Revue française de science politique*, 66 (5), 2016, p. 709-727.

CRETTEZ Xavier et AININE Bilel, « Soldats de Dieu ». *Paroles de djihadistes incarcérés*, Paris et La Tour-d'Aigues, Fondation Jean-Jaurès-Éditions de l'Aube, 2017.

CRETTEZ Xavier et SÈZE Romain (dir.), *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente. Pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents*, Paris, INHESJ/CESDIP/mission de recherche Droit et Justice, 2017.

CUNNINGHAM David, « Understanding State Responses to Left-versus Right-wing Threats: The FBI's Repression of the New Left and the Ku Klux Klan », *Social Science History*, 27 (3), 2003, p. 327-370.

FADIL Nadia, DE KONING Martijn et RAGAZZI Francesco (eds), *Radicalization in Belgium and The Netherlands: Critical Perspectives on Violence and Security*, New York, Bloomsbury Publishing, 2021.

KUNDNANI Arun, « Radicalisation: The Journey of a Concept », *Race and Class*, 54 (2), 2012, p. 3-25.

- KUNDNANI Arun et HAYES Ben, *The Globalization of Countering Violent Extremism Policies*, Amsterdam, Transnational Institute, 2018.
- LAHIRE Bernard, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016.
- MARCHAL Roland et OULD AHMED SALEM Zekeria, « La “radicalisation” aide-t-elle à mieux penser ? », *Politique africaine*, 149, 2018, p. 5-20.
- MÉGIE Antoine et PAWELLA Jeanne, « Les procès correctionnels des filières djihadistes. Juger dans le contexte de la “guerre contre le terrorisme” », *Les Cahiers de la justice*, 2017/2, 2017, p. 235-251.
- NEUMANN Peter, « The Trouble with Radicalization », *International Affairs*, 89 (4), 2013, p. 873-893.
- NEUMANN Peter et KLEINMANN Scott, « How Rigorous Is Radicalization Research ? », *Democracy and Security*, 9 (4), 2013, p. 360-382.
- NEVEU Érik, « Cadrer. Donner forme aux problèmes publics », *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 95-124.
- SEDGWICK Mark, « The Concept of Radicalization as a Source of Confusion », *Terrorism and Political Violence*, 22 (4), 2010, p. 479-494.
- SOMMIER Isabelle, « Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture », *Lien social et politiques*, 68, 2012, p. 15-35.
- TRUC Gérard, *Sidéérations. Une sociologie des attentats*, Paris, PUF, 2016.
- TRUONG Fabien, *Loyautés radicales. L'islam et les « mauvais garçons » de la nation*, Paris, La Découverte, 2017.
- WEILL Sharon, « Juger le terrorisme. Une ethnographie à la Cour d'assises spécialement composée de Paris », *Cultures & conflits*, 123-124, 2021, p. 105-121.